PRÉCIS D'UN PROJET DE CAISSE PATRIOTIQUE ET MILITAIRE,

PROPOSÉ

PAR LE MARQUIS D'USSON,

Député de la Sénéchaussée de Pamiers,

Prononcé à la Séance du 16 Février 1790.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

C'EST l'amour du bien général qui vous a engagés à décréter que la Caiſſe d'Eſcompte ſerviroit, en quelque ſorte, de Caiſſe nationale. Pénétré des mêmes ſentimens qui vous animent, je ne crains pas de vous propoſer le projet d'une Caiſſe patriotique & militaire. Il ne reſte aujourd'hui à tout Citoyen animé d'un vrai zèle pour le bonheur de ſa Patrie, qu'un ſeul moyen d'en offrir des preuves

honorables; celui de tourner ſes vues ſur des objets utiles, d'offrir des cauſes capables de déraciner les abus, & de faire renaître inſenſiblement les ſources du bonheur dont le Peuple eſt privé depuis ſi long-temps. Le Plan dont j'ai à vous entretenir a pour objet principal la deſtruction de l'uſure & de l'agiotage : c'eſt aſſez vous dire qu'il peut influer ſur les mœurs, ſur les fortunes, par conſéquent ſur la félicité publique.

Il ne faut pas à tous les individus ce que l'on appelle de la fortune : un partage à peu près égal de richeſſes ſeroit abſolument impoſſible; mais il faut à tout le monde une exiſtence proportionnée à ſon état, à ſes habitudes, à ſes beſoins. Les moyens manquent ſouvent à ceux qui voudroient s'en procurer une; & quand l'indigence ſe fait ſentir, il eſt rare que celui qui en ſouffre n'oublie pas ſes principes, & ne ſe laiſſe aller, du plus au moins, à des opérations qui achèvent de le ruiner, ou à des actions qui le conduiſent à l'opprobre.

Dans une Conſtitution comme celle que vous avez commencé d'établir, Meſſieurs, il me paroît eſſentiel de prévoir tout ce qui peut contribuer au bonheur des Citoyens, dans toutes les claſſes de la Société.

Les établiſſemens qui préparent des ſecours à l'infortune ſont bien plus ſages, bien plus dignes d'admiration que les Ordonnances qui la puniſſent d'être devenue criminelle. Juſqu'ici on a beaucoup parlé du pauvre, mais on s'en eſt peu occupé. La bienfaiſance du moment n'eſt qu'une reſſource ſouvent ſtérile, & toujours illuſoire, parce qu'elle eſt mobile & paſſagère. On a trop ſongé aux générations préſentes; quand voudra-t-on ſonger auſſi aux générations à venir? Il en eſt bien temps.

Quelles ont été, au temps que nous quittons, les reſſources des perſonnes nées dans les dernières claſſes de la Société ? Le placement en rentes viagères, l'agiotage & l'uſure ; mais ces reſſources ont été auſſi celles de l'homme riche, & encore avide de l'or. Ainſi, de toutes parts, de fauſſes ſpéculations, formées par la cupidité, ont entraîné des pertes immenſes ; ainſi l'amour & l'habitude des richeſſes, en corroborant l'égoïſme, déja ſi vigoureux dans les ſiècles de perverſité, ont ruiné pour l'avenir des familles nombreuſes, en accumulant ſur une ſeule tête des poſſibilités de jouiſſances qui devoient s'éteindre avec elles.

Je ne vous repréſenterai pas, Meſſieurs, tous les affreux inconvéniens qui ont déja réſulté de ce ſyſtême deſtructeur : oubli des vertus, des principes, de la pudeur, de la probité, de l'honneur, de tout ce qui eſt reſpectable, de tout ce qui eſt ſacré, de tout ce qui contribue à l'ordre & à l'avantage de la ſociété. Vous en avez été les témoins, & vous en avez gémi cent fois.

Le projet que je ſoumets à vos lumières, loin d'avoir pour but de priver le Citoyen peu fortuné, des ſecours que les rentes viagères ſemblent lui promettre pour l'âge de la caducité, a, au contraire, pour but principal, de les lui aſſurer d'une manière non douteuſe, & de les étendre ſur ſes enfans, ſur ſa femme, ſur tout ce qui peut lui être cher.

Mon Projet doit donner à la bienfaiſance une extenſion qu'elle n'a jamais eue, ouvrir des facilités à toutes les perſonnes qui ne manquent d'être généreuſes que parce qu'il leur eſt difficile de l'être. Par lui, l'Artiſte, l'Artiſan, le Journalier même, pourront, avec une légère économie, ſe procurer des moyens d'exiſtence dans les

temps où les travaux ſont rares, & même s'aſſurer une eſpèce d'aiſance pour les jours de la vieilleſſe. J'inſiſte principalement ſur cette dernière claſſe. Accoutumée à vivre & à ſe contenter de peu, elle n'éprouve point, à meſure que l'âge augmente, des beſoins auſſi impérieux que ceux qui tourmentent l'homme opulent, ou l'homme ſimplement aiſé, mais familiariſé avec la recherche habituelle des conſolations délicates; il ne faut pourtant pas non plus que, dans cette claſſe, la pauvreté pénurieuſe ſe trouve à côté de la décrépitude. Il y a une indifférence coupable à conſidérer paſſivement le Peuple dans cette triſte poſition; il y auroit de la barbarie à vouloir l'y laiſſer.

C'eſt par une ſuite de ces réflexions, ainſi que des mouvemens dont elles ont agité mon ame, que j'ai imaginé le plan d'une Caiſſe patriotique & militaire; je vais vous expliquer comment il eſt conçu, vous en ſerez les juges. Je me permettrai ſeulement d'obſerver, d'abord, que s'il reſſemble par le mot à la routine depuis long-temps ſuivie pour les emprunts & placemens en rentes viagères, il ne lui reſſemble pourtant en rien, parce qu'il s'en écarte abſolument par le principe, par le fond & par les conſéquences.

La Caiſſe patriotique recevra chaque année juſqu'à la concurrence de dix millions; dans les proportions qui ſeront fixées, on pourra placer depuis la naiſſance juſqu'à l'âge de quarante-ſix ans. On ſera quinze ans ſans recevoir d'intérêts, mais à la fin de la quinzième année on jouira d'une rente viagère de cinquante pour cent de la miſe.

Les fonds verſés dans la Caiſſe patriotique ſeront prêtés, ſous cautionnemens de tous genres, à raiſon de

ſix pour cent, ſans aucuns frais ultérieurs. Les conditions de ce prêt & la poſſibilité de l'exécution ſeront détaillées & prouvées dans la ſuite du projet.

Les détails, Meſſieurs, ſeroient trop-longs pour être lus & diſcutés dans l'Aſſemblée; je vous prie donc de vouloir bien ordonner à votre Comité des finances d'entrer avec moi dans la diſcuſſion : mais avant que le rapport vous en ſoit fait, ne penſez-vous pas qu'il faut que l'opinion publique ſoit conſultée ?

Après vous avoir préſenté, Meſſieurs, les moyens de procurer à vos Concitoyens les facilités de faire à eux ou à leurs enfans un ſort du plus au moins heureux, en raiſon de leurs facultés proportionnelles ; je croirois n'avoir point rempli le but que je me ſuis propoſé, ſi je ne vous offrois pas la poſſibilité de fournir, à peu de frais, une ſubſiſtance honnête à cette claſſe de Citoyens, qui, après avoir ſacrifié leur jeuneſſe & leur ſang au ſervice de la Patrie, n'en recueillent ordinairement, au jour de leur retraite, que le ſtérile honneur de s'être immolés pour elle, qui ne conſervent d'autre eſpoir que celui de végéter dans un hôpital, ou de reporter dans leurs familles un revenu modique & difficile, lequel peut à peine les mettre au-deſſus du beſoin.

Je ne prétends pas détruire l'établiſſement des Invalides; mais je penſe qu'il faut, pour ajouter à ſon utilité, qu'il y ait dans chaque département un hoſpice militaire, où les ſoldats de la province, qui voudront s'y retirer, apportent la penſion qu'ils auront méritée.

Ces maiſons pourront encore ſervir de maiſons d'éducation pour la jeuneſſe qui ſe deſtine au métier des armes, & ſur-tout aux ſoldats nationaux.

Je crois pouvoir prouver, Meſſieurs, que moyennant

36 livres par homme de recrue, & même ſomme à chaque réengagement, on pourra, à la vingt quatrième année de ſervice, à dater du jour de l'établiſſement de la Caiſſe patriotique & militaire, donner à ceux qui auront dix ans de ſergent, 200 livres d'argent comptant & 400 livres de rente viagère; & à ceux qui ne ſeront point parvenus à ce grade, la même ſomme de 200 livres d'argent comptant, & ſeulement 300 livres de rente viagère.

Je propoſerai encore à votre Comité de procurer aux Officiers de l'armée, au bout de trente-deux ans de ſervices, une ſomme d'argent comptant, une rente viagère proportionnelle à leur grade, & ce, par un léger ſacrifice ſur les fonds des départemens, & par la retenue annuelle d'un mois des appointemens de chaque grade, depuis celui de Sous-Lieutenant juſqu'à celui de Lieutenant-Colonel. Ce ſera, ſans doute, un moyen d'alléger les frais du département de la guerre. Je penſe encore qu'il faut qu'il y ait toujours un fonds deſtiné à faire un ſort à ceux que leurs bleſſures empêcheront de remplir le temps néceſſaire pour jouir des avantages que je propoſe.

Je crois de plus que ceux qui ſerviront plus de trente-deux années, terme que je fixe pour la retraite, doivent obtenir un traitement ſur la Guerre.

Ne m'ordonnerez-vous pas, Meſſieurs, de diſcuter cette partie du Projet avec le Comité militaire, & d'en conférer avec le Miniſtre de la guerre?

Avant que de ſoumettre ce plan à vos lumières, Meſſieurs, j'ai conſulté les gens les plus habiles en calculs, j'ai ſondé l'opinion des Militaires mêmes; & ce n'eſt qu'après avoir obtenu leurs ſuffrages, que j'ai acquis aſſez de confiance pour l'offrir moi-même à vos obſervations, comme à l'examen

ſcrupuleux de cette raiſon profonde dont vous donnez tous les jours à la Patrie des preuves qui vous aſſurent à jamais ſon amour & ſa reconnoiſſance.

Si je me ſuis trompé, je n'aurai que le chagrin de n'avoir point été utile à mes Concitoyens ; mais je n'aurai pas à me reprocher de n'avoir point voulu l'être, & j'eſpère qu'ils voudront bien me ſavoir quelque gré de leur avoir apporté des témoignages de mon patriotiſme.

J'ai vu dans ce projet le bien de l'humanité ; j'ai cru y appercevoir un but moral : j'ai ſatisfait mon cœur. Il ne me reſte rien à deſirer ſinon que dans le cas où mon projet paroîtroit inſuffiſant ou difficile à exécuter, il ſe trouve parmi vous, Meſſieurs, (& cette découverte ne ſera ſûrement pas tardive), des hommes plus éclairés que moi, qui ajoutent à mes idées, qui les perfectionnent, & qui m'aident ainſi à conſommer le bien que j'ai voulu faire.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1790.